



DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BELLE-ILE-EN-MER

SERVICE PUBLIC DES DÉCHETS

RAPPORT ANNUEL

*Sur le prix et la qualité du service en application de
la loi n° 95-101 du 2 février 1995, du décret n° 95-635 du 6 mai 1995
et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000
(Article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales)*

EXERCICE 2008



LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2008	3
<u>I. ÉLÉMENTS TECHNIQUES</u>	
1) La collecte des ordures ménagères et la collecte sélective	6
a) La collecte des ordures ménagères	
b) La collecte sélective	
c) La collecte du verre	
d) La collecte des journaux magazines	
2) Lavage et entretien du parc de conteneurs	7
3) La déchèterie	7
a) Les résultats d'exploitation	
b) Le transport des déchets sur le continent	
4) Le traitement des ordures ménagères, ...	9
a) Le traitement des ordures ménagères sur le Centre de stockage	
5) ...des emballages et déchets issus de la déchèterie	9
a) Le traitement des emballages	
b) Le traitement du verre	
c) Le traitement des journaux magazines	
d) Le traitement de la ferraille	
e) Le traitement des tout-venants et bois	
f) Le traitement des pneus	
g) Le traitement des filets de pêche	
h) Le traitement des déchets verts	
6) La communication	10
<u>II. ÉLÉMENTS FINANCIERS</u>	11
1) Charges et recettes du service	
2) Coûts des déchets par flux	
3) La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (R.E.O.M.)	
CONCLUSION	14

La communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer a la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'importance du service de collecte et de traitement est fonction de la forte saisonnalité.



Les évènements marquants de l'année 2008

SIGNATURE D'UNE CONVENTION ECOFOLIO POUR LA COLLECTE DES JOURNAUX-MAGAZINES :

La filière des imprimés gratuits s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur (R.E.P.) et, ainsi, participer à la fin de vie de ses produits. Un éco-organisme, EcoFolio a été créé pour assumer cette responsabilité. Le Code de l'environnement prévoit une éco-contribution pour les imprimés gratuits acquittés par les émetteurs de tels documents. Sont concernés les annuaires, la presse gratuite d'annonces, les prospectus, etc. Les imprimés visés représentent un gisement de 1 million de tonnes sur un gisement d'imprimés papiers de 4,5 millions de tonnes.

La collectivité assumait seule, jusqu'à présent, le coût de leur élimination. Elle est la bénéficiaire de ce nouveau dispositif et des recettes financières afférentes.

La convention d'adhésion prévoit le versement de nouveaux soutiens financiers (prioritairement au recyclage, à la valorisation hors recyclage et à la mise en centre d'enfouissement technique) sans modifier ni l'organisation logistique mise en place, ni le geste de tri de l'habitant.

NOUVELLE ÉQUIPE COMMUNAUTAIRE : UNE VICE-PRÉSIDENTE À LA GESTION DES DÉCHETS.

Annaïck HUCHET est vice-présidente en charge des déchets et la commission déchets se réunit régulièrement pour travailler dans ce domaine.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL.

Le 28 novembre 2007 le Conseil général du Morbihan a approuvé le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés révisé du Morbihan. Ce document résulte de différentes phases techniques et administratives conduites entre 2004 et 2007 au cours desquelles a été associé l'ensemble des collectivités morbihannaises en charge de la gestion des déchets ménagers, notamment notre collectivité (le cas échéant en lien avec la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer exerçant la compétence « traitement » sur notre territoire).

Le plan s'articule autour des quatre axes principaux suivants :

- Le premier axe est celui de la prévention et de la réduction à la source ;
- Le deuxième axe est celui de l'organisation territoriale des moyens de collecte et de traitement qui prend appui sur les réalités locales correspondant à des logiques de territoire dans lesquelles les collectivités se sont engagées ;
- Le troisième axe du plan porte sur un choix des filières de collecte et de traitement local qui privilégie le tri et la valorisation accrue des ordures ménagères ;
- Le quatrième axe est celui du suivi du plan.

Afin d'assurer la mise en œuvre effective du plan, le président du Conseil général souhaite développer un partenariat avec les E.P.C.I. compétentes en matière de gestion de déchets ménagers, en mettant en œuvre une contractualisation et en proposant de soutenir financièrement les collectivités autour de quatre orientations :

- L'animation et la coordination ;
- L'aide à la décision et la communication ;
- L'amélioration des outils de collecte ;
- La réalisation et l'optimisation des gros équipements de tri et de traitement.

Pour formaliser cette contractualisation, il convient d'acter dans une convention de partenariat avec le département les engagements que notre EPCI souhaite mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs du plan relatif à notre territoire.

La signature s'est effectuée le 29 juin 2009.

LE LANCEMENT D'UNE ÉTUDE D'OPTIMISATION SUR LA GESTION DES DÉCHETS SUR L'ÎLE.

Cette étude a pour objet, sur la base d'un état des lieux-diagnostic assorti d'un volet financier, de faire ressortir les leviers d'optimisation et de :

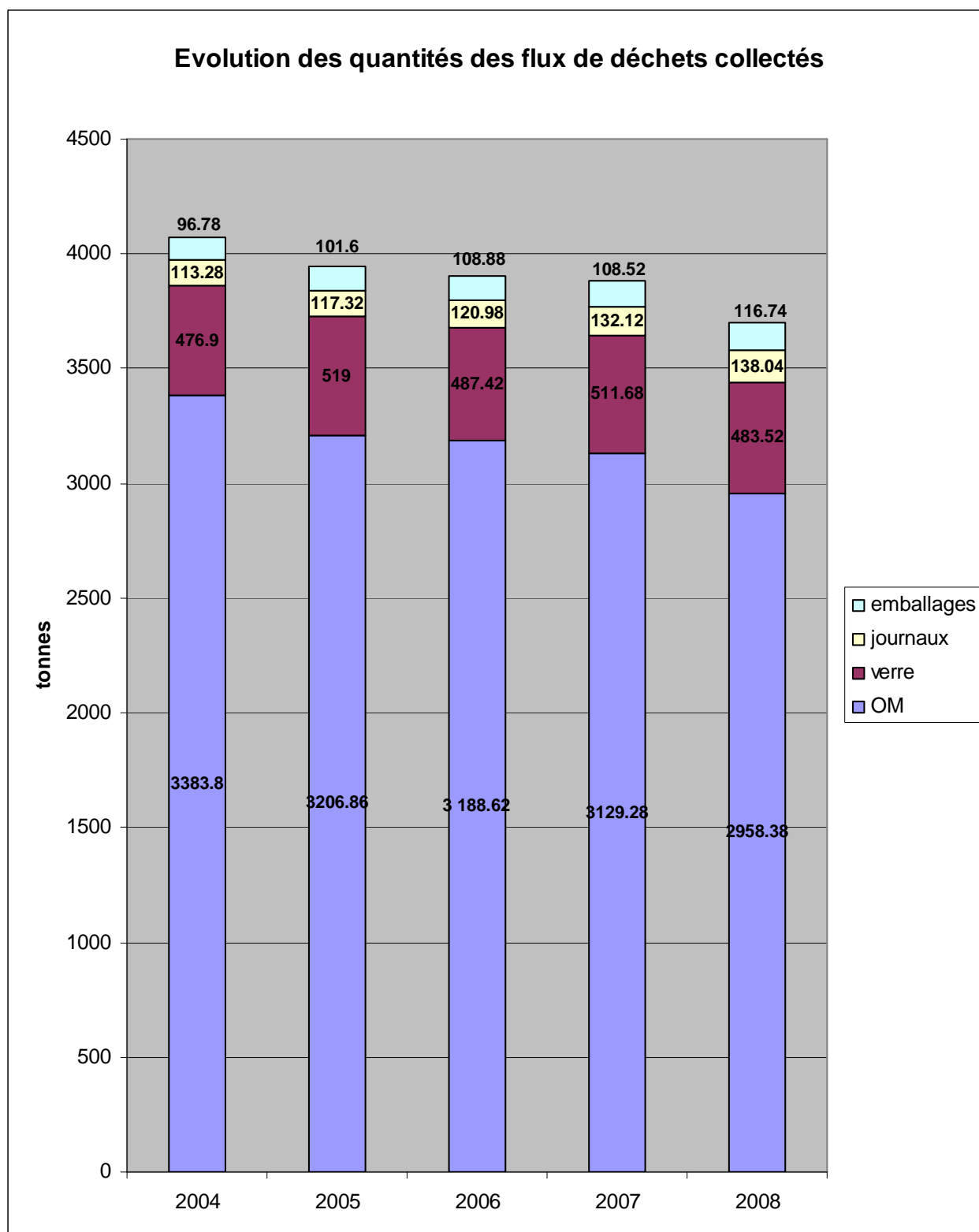
Définir un schéma global de collecte et de traitement et de valorisation durable.

Ajuster la redevance pour les résidences secondaires et pour les professionnels.

Elle est financée à hauteur d'au moins 60% par le conseil général et l'Ademe.

I. ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Évolution 2008 par rapport aux années précédentes



1) *La collecte des ordures ménagères*



Les résultats d'exploitation

(en tonne)	COLLECTE OM	EMBALLAGES	VERRE	JOURNAUX-REVUES
TOTAL 2008	2 958,38	116,74	483,52	138,04
TOTAL 2007	3 129,28	108,52	511,68	132,12
TOTAL 2006	3 188,62	108,88	487,42	120,98
TOTAL 2005	3 206,86	101,60	488,98	117,32

a) *La collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) (soit 747 conteneurs de 750 litres à couvercle vert)*

2 958,38 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, soit 134,9 tonnes de moins que sur l'année 2007, ce qui représente une diminution de tonnage de 4,3 %.

b) *La collecte sélective (soit 275 conteneurs de 750 litres à couvercle jaune)*

116,74 tonnes d'emballages ménagers ont été collectées et vidées dans la fosse de réception au Centre de Stockage des Déchets Ultimes (C.S.D.U.). Ce qui représente une augmentation de 7,5 %.

c) *La collecte du verre (soit 44 colonnes d'apport volontaire)*

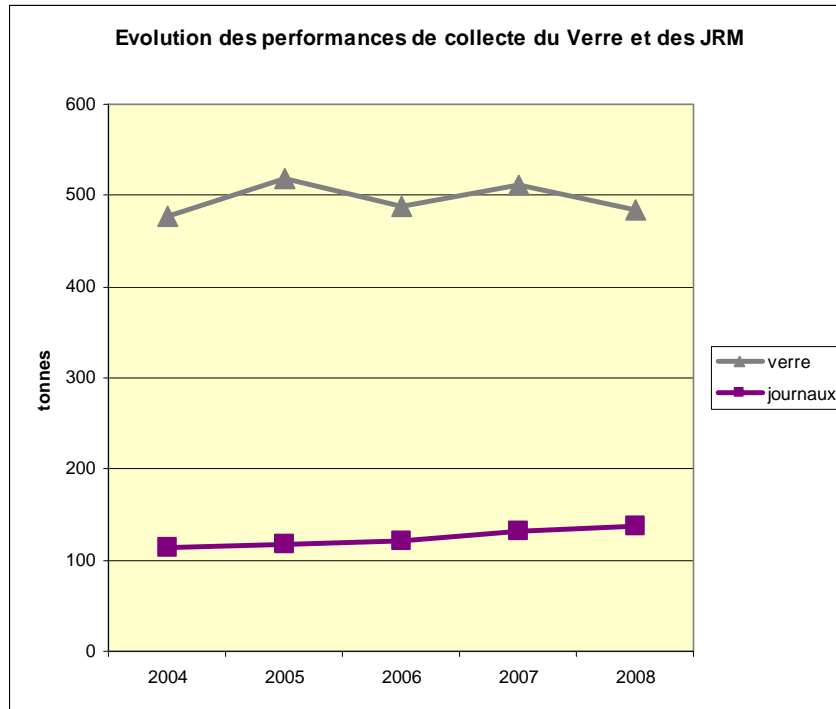
Sur l'année 2008, le tonnage de verre collecté est de 483,52 tonnes, soit 28,16 tonnes et 5,5 % de moins qu'en 2007. Pour cela, il a fallu procéder à 63 évacuations sur la plate forme de regroupement du verre de Bonnervo à Theix, pour 64 évacuations en 2007. A noter que sur les 63 évacuations, 20 l'ont été pour les seuls mois de juillet et août.

d) *La collecte des journaux magazines (soit 15 colonnes d'apport volontaire)*

138,04 tonnes de journaux et magazines ont été collectées en 2008, soit 4,08 tonnes de plus qu'en 2007, ce qui représente une augmentation de 3 %.

223 vidages de conteneurs ont été effectués en 2008, le plus gros producteur étant cette année celui de la déchèterie (29) suivi de peu par celui de la Poste à Le Palais.

Il est à noter qu'une partie des prestations du contrat de collecte du verre et des journaux magazines est sous-traitée par la COVED à l'entreprise TRANSPORTS BREIZ ILE.

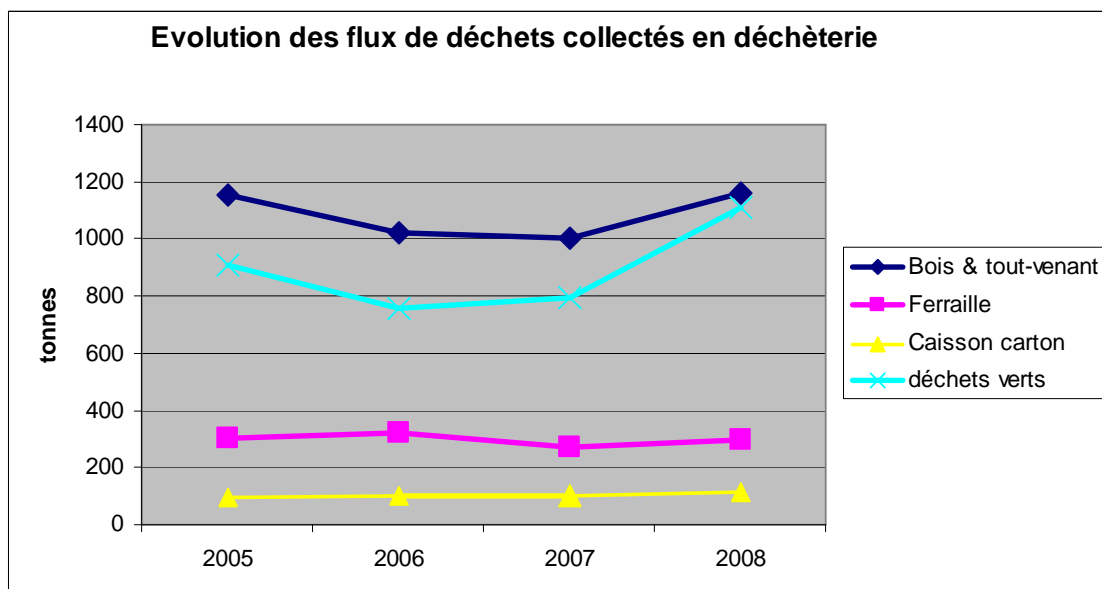


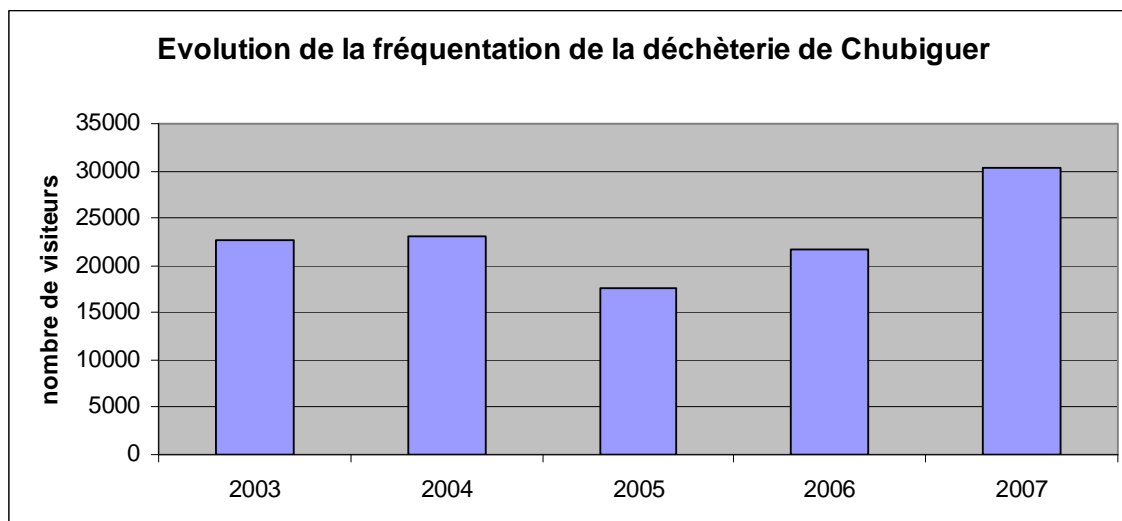
2) *Lavage et entretien du parc de conteneurs*

1 223 conteneurs à ordures ménagères ont été nettoyés et entretenus en 2008. Le parc de bacs est composé de 759 bacs à OMr et de 275 bacs à emballages.

3) *La déchèterie*

a) *Les résultats d'exploitation*





La déchèterie est ouverte :

De mai à fin septembre : du lundi au samedi 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h sauf dimanches et jours fériés.

Le reste de l'année de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h (jusqu'à 17 h le vendredi), sauf les lundis matins, dimanches et jours fériés.

b) Le transport des déchets sur le continent

Apports et évacuation des cartons, ferrailles, tout-venant et bois

2008	TRI CARTONS	TRANSPORT CARTONS	VALORISATION FERRAILLES	TRANSPORT FERRAILLES	TRAITEMENT TOUT-VENANT	TRAITEMENT BOIS	TRANSPORT TOUT-VENANT & BOIS
	tonnes	nb caisson	tonnes	nb caisson	tonnes	tonnes	nb caisson
janvier		1	37.74	7	71.68	7.46	2
février	4.96	0	32.00	9	58.04	32.86	9
mars	15.1	4	30.62	7	80.3	20.18	5
avril	9.78	3	27.24	6	102.72	22.96	6
mai	10.92	3	22.96	6	61.2	21.04	6
juin	11.76	3	19.83	5	69.06	18	6
juillet	12.56	4	24.28	8	75.56	34.76	12
août	21.02	6	21.70	6	77.88	28.78	9
septembre	8.6	3	24.68	7	67.86	27.38	8
octobre	7.46	3	22.42	7	84.98	23.58	7
novembre	7.54	2	18.82	6	68.3	18.86	5
décembre	6.88	2	12.48	3	75	14.68	4
TOTAL 2008	116.58	34	294.76	77	892.58	270.54	306
TOTAL 2007	99.8	44	270.34	87			330

4) *Le traitement des ordures ménagères, ...*

a) Le traitement des ordures ménagères sur l'I.S.D.N.D.(Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux).



Au cours de l'année 2008, 3 072,34 tonnes de déchets ménagers ont été réceptionnées et compactées dans le casier n° 3 qui est exploité depuis le 13 avril 2006, dans la première alvéole.

5) *...des emballages et déchets issus de la déchèterie*



a) Le traitement des emballages (couvercle jaune)

Les emballages ménagers ont été rechargés, et expédiés sur le continent pour y être triés au centre de tri Trivannes soit 64 départs.

Les emballages serviront à fabriquer de nouveaux produits : les polaires sont issues du plastique recyclé, l'outillage et l'électroménager incorporent de l'acier issu des boîtes de conserve,...

Une tonne de plastique recyclée permet d'économiser 700 kg de pétrole brut ; 40 % de la production totale d'acier provient du recyclage ; une tonne de brique alimentaire recyclée permet d'économiser deux tonnes de bois.

b) Le traitement du verre

La prestation de collecte du verre a nécessité 62 évacuations sur la plate forme de regroupement du verre de Bonnervo à Theix pour 64 évacuations en 2007. A noter que sur ces 62 évacuations, 32 l'ont été pour les seuls mois de juin, juillet, août et septembre. Le verrier est Saint Gobain Emballage.

Le produit reste dans l'ensemble de bonne qualité et il faut savoir que le verre est un matériau 100% valorisable et à l'infini.

c) Le traitement des journaux-magazines

Cette prestation de collecte des journaux–magazines a nécessité 22 transports sur l'usine Cellulose de la Loire à Allaire, soit une de moins que l'année précédente. Le produit apporté est de très bonne qualité.

Une tonne de papier recyclée permet d'économiser 2 à 3 tonnes de bois.

d) Le traitement de la ferraille

La ferraille est valorisée par un repreneur agréé (77 rotations).

e) Le traitement des tout-venant

Les 227 évacuations sont acheminées et enfouies dans un Centre de Stockage des déchets ultimes de classe 2 à la Vraie Croix.

f) Le traitement du bois

Les 79 évacuations sont acheminées et triées au Centre de Stockage des déchets ultimes de classe 2 à la Vraie Croix. Une partie est valorisée.

f) Le traitement des pneus

Le traitement et le recyclage des pneus sont pris en charge dès la déchèterie par le titulaire du marché morbihannais ALIAPUR qui est, depuis le début 2006, la COVED.

g) Le traitement des filets de pêche

Les filets de pêche conditionnés dans des big-bags, sont repris sur le continent et valorisés.

h) Le traitement des déchets verts

En 2008, 1 110,68 tonnes de déchets verts ont été broyées par les services de la communauté de communes (793,30 tonnes en 2007).

6) **La communication**



La communauté de communes a fait l'acquisition de la nouvelle malle Rouletaboule (subventionnée à 50% par Eco-emballages) qui est mise à disposition du C.P.I.E. qui fait ainsi des animations ludiques auprès des écoles.

En novembre 2008, le site de la communauté de communes a ouvert avec une page déchets (la gestion et son financement).

II.- ÉLÉMENTS FINANCIERS

La gestion du service déchets à la CCBI représente 4,4 Équivalents Temps Plein (ETP).

La collecte et le traitement des déchets verts se réalisent par les services de la communauté de communes depuis la date du 1^{er} juillet 2006.

La gestion de la déchèterie est en régie depuis 1998.

La collecte et le traitement sont gérés dans le cadre de marchés d'exploitation :

La COVED a remporté les appels d'offres en 2006. Ces prestations sont réparties sur trois contrats différents :

⇒ Un contrat de collecte des bacs de regroupement et maintenance du parc de bacs roulants portant sur la période du 15 juin 2006 au 30 juin 2011 ;

⇒ Un contrat de collecte en apport volontaire, transfert, tri et traitement des déchets évacués portant sur la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2011 ;

⇒ Un contrat d'exploitation du CET de Chubiguer portant sur la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2011.

LABO SERVICE collecte et traite les Déchets Dangereux des Ménages (D.D.M.) depuis le 1^{er} juillet 2006 (produits toxiques, inflammables...).

1) Charges et recettes du service

Les charges du service représentent plus d'1 million d'euros dont :

- 26 % pour le transport,
- 45 % pour le traitement,
- 17 % pour l'ensemble de la collecte, y compris la déchèterie.

Les produits (recettes et subventions) permettent de diminuer les charges du service d'environ 10 %.

2) Coûts des déchets par flux

	Charges (en € H.T. la tonne)	Recettes (en € H.T. la tonne)
<i>OMr</i>	133	0
<i>Emballages</i>	1 322	80
<i>Journaux-magazines</i>	170	33
<i>Verre</i>	106	19
<i>Bio</i>	228	0
<i>déchèterie</i>	185	5

3) **La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (R.E.O.M.)**

Produit nécessaire B.P. en 2008 = 1 238 100 €

Tarifs votés pour 2008 :

Résidences principales :

Rappel du calcul :

Redevance = Valeur de la part fixe + (Nombre de parts variables x Valeur de la part variable) + Valeur de T.G.A.P. (Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

Valeur de T.G.A.P. retenue : 5,35 € T.T.C.

Valeur de part fixe retenue : 72,95 €

Valeur de part variable retenue : 57,70 €

Attribution du nombre de parts variables en fonction de la composition du foyer :

Nombre de personnes	1	2 et 3	4 et +
Nombre de parts variables	1	2	2,5

Tarif des ménages :

Nombre de personnes	1	2 et 3	4 et +
Tarif	136	193,70	222,55

Résidences secondaires :

Redevance = Valeur de la part fixe + (2,5 x valeur de la part variable) + Valeur de T.G.A.P. = 222,55

Valeur de T.G.A.P. retenue : 5,35 € T.T.C.

Valeur de part fixe retenue : 72,95 €

Valeur de part variable retenue : 57,70 €

Chambres d'hôtes dans la résidence principale :

Redevance = Capacité d'accueil en nombre de personnes x Valeur par personne

Valeur par personne retenue : 25,00 €

Les communes : 2,90 €/habitant :

Données INSEE 1999

Les locations professionnelles :

Nombre de logements x 222,55 € (T.G.A.P. comprise)

Les gros producteurs du secteur privé :

Distribution CASINO = 3 879,10 € + T.G.A.P. 5,35 € TTC

SOC Palantine = 2 408,83 € + T.G.A.P. 5,35 € TTC

Les gros producteurs du secteur public :

Hôpital = 7 809,40 € + T.G.A.P. 5,35 € TTC

Tarif des professionnels par catégorie :

<i>Catégorie</i>	<i>Nbre de cas</i>	<i>Tarif activité saisonnière</i>	<i>Tarif année pleine</i>
1	58	148,00	197,00
2	129	114,00	152,00
3	110	81,00	107,00
4	87	69,00	92,00
5	71	47,00	62,00
6	24	47,00	62,00
	479		

+ T.G.A.P. 5,35 € T.T.C.

Tarif des établissements d'accueil :

<i>Part fixe</i>	47,00 €
<i>Valeur T.G.A.P. retenue (T.T.C.)</i>	5,35 €

Part variable ci-dessous pour les activités à l'année (65 % de celui-ci pour les activités saisonnières ≤ 6 mois

	<i>Tarif Unité en €</i>
<i>Campings par emplacement tente</i>	30,00
<i>Campings par emplacement caravane</i>	45,00
<i>Campings par mobil home ou chalet</i>	60,00
<i>Restauration par couvert (salle, terrasse ou autres)</i>	12,00
<i>Hôtels ou autres par chambre</i>	11,00
<i>Par personne en dortoir ou chambrée à partir de 4 personnes</i>	5,50

+ T.G.A.P. 5,35 € T.T.C.

CONCLUSION

Dans la continuité des événements marquants de l'année 2008, l'objectif de notre collectivité est de respecter les préconisations du PDEDMA (Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés), conformément à la Convention de partenariat pour sa mise en œuvre signée le 29 Juin 2009 entre le Président du Conseil Général du Morbihan, Monsieur Joseph-François KERGUERIS, et le Président de la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer, Monsieur Frédéric LE GARS.

Dans ce cadre, les principales actions pour nous vont porter, d'une part, sur l'amélioration des performances de tri des déchets recyclables et, d'autre part, sur l'optimisation des équipements de traitement.

Les chiffres 2008, indiqués dans ce rapport sont encourageants mais, comme à l'accoutumée ...il reste encore beaucoup à faire.

L'étude d'optimisation sur la gestion des déchets sur l'île, en cours jusqu'à la fin de cette année 2009, nous aide en ce sens et nous livre déjà une analyse critique de la collecte et du traitement de tous nos déchets.

Dès que nous le pouvons, nous agissons.

Déjà en 2009, la CCBI met en place la collecte des D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), possible grâce à l'Entente menée avec le Syndicat mixte Auray-Belz-Quiberon signée le 28 Avril 2009, mais aussi la collecte des lampes avec la Convention Récylum permettant l'enlèvement des ampoules qui se recyclent.

Bien entendu, l'équipe du service déchets et de la commission déchets vous tiendra informée régulièrement des résultats du service et de nos projets.